



FICHE TECHNIQUE

RÈGLES MOYEN COURRIER

LES ÉCONOMIES SONT LIÉES À UNE AUGMENTATION DU RENDEMENT ROTATION (+20%)

- Le rendement rotation passe de **4,17** à **4,92**, en clair, l'activité est densifiée.
- L'objectif de l'entreprise était d'atteindre par PNC **640** heures de vol annuelles (**520** heures aujourd'hui soit plus de **20%**). La négociation a permis de ramener cet objectif à **615** heures (*622 heures avec le réduction des CA*).
- L'objectif de l'UNAC a été de trouver des compensations qualitatives aux exigences de ce nouveau modèle. De façon synthétique, ce modèle est construit autour d'une augmentation significative de la productivité quotidienne. La journée de travail est plus dense puisque le modèle conduit à faire voler les avions toute la journée avec deux équipages.

Il fallait donc trouver des compensations afin que la pesée globale soit équilibrée. Naturellement, nous sommes arrivés à nous dire que des journées plus denses devaient s'accompagner de plus de jours de repos et d'un rythme activité-repos différent. Pour arriver à ce résultat et obtenir des jours off supplémentaires, il a fallu modifier certaines limitations et certaines protections.

LES JOURS OFF

15 jours off mensuels en moyenne avec 13 au minimum (*+1,7 mensuel par rapport ACG 2008, Si le rendement rotation avait été le même que sur les bases provinces, nous aurions pu obtenir 16,33 off*).

- Un **compteur JI** est créé, les jours non attribués y sont stockés, le PNC peut demander l'accolement de 2 jours du compteur à un DDA repos, si le DDA repos est obtenu, les 2 jours sont accolés. En suivi, l'abattement des jours off, en cas d'absence, se fera prioritairement dans le compteur JI (*meilleure stabilité planning en cas de maladie*).

3 TYPES PLANNING

Le PNC a le choix entre 3 alternances activité-repos (*il ne s'agit pas de rythmes fixes*) :

- **4ON - 3OFF** - Repos long = **S4**
- **4ON - 2OFF** - Repos long = **S6**
- **6ON - 3OFF** - Repos long = **S6**

Accolement du repos long aux CA à partir de 7 jours de CA (*identique ACG 2008*).

LES NOUVELLES LIMITATIONS

- Le **TSV** max en programmation dépend de l'heure de début d'activité et du nombre d'étapes. Les limites varient entre 10h et 12h30 (*+30 min max par rapport ACG 2008*).

- Les limitations en **TV**, temps de vol programmé par service de vol dépendent de l'heure de début de TSV et du nombre d'étapes. Elles varient entre 8h et 9h (*+1h par rapport ACG 2008*).

Pour permettre l'enchaînement des activités, le **RPC** a été diminué :

- 14h si le temps de service est de 10h ou moins (*-2h par rapport ACG 2008*).
- 16h si le temps de service est de plus de 10h.

- La définition du **RNN** a été modifiée :

8 heures consécutives entre 21h et 9h (*-1h par rapport ACG 2008*).

- Le nombre de service de vols matinaux : 3 pour les volontaires 4ON, 4 pour les volontaires 6ON. Très clairement, cet assouplissement des règles associées à la diminution des bétons et des temps de demi-tour permettent de faire plus d'heures en moins de jours et donc de dégager plus de jours off.

RÉDUCTION DU RPC

Le texte prévoit qu'en exploitation, pour maintenir l'activité du lendemain, le RPC puisse être réduit jusqu'au niveau des EU-OPS **en échange de RADD** et de l'hébergement du PNC. L'accumulation de ces RADD génère des jours entiers de repos supplémentaires stockés dans le compteur RADD CJR (*Compteur Jours Repos*).

LE COMPTEUR RADD CJR

Il s'agit d'un compteur de RADD libérable par tranche de 24 heures à l'initiative du PNC sous forme de **DDA gratuit**. C'est le même principe que sur les Bases provinciales. En exploitation lors d'une arrivée retardée à la base, le RPC peut être réduit jusqu'à 12 heures et l'activité du lendemain maintenue.

Dans ce cas, 6 heures de RADD sont attribués par tranche de 30 min de réduction du RPC et un hébergement est proposé au PNC.

Exemple d'un RPC qui est réduit de 14 heures à 12 heures = 24 heures de RADD dans le compteur CJR.

DOUBLE ACTIVITÉ ET RADD CJR

En exploitation lors d'une arrivée retardée à la base au-delà de 23:45 loc (le temps de service de vol déborde sur la journée ON suivante), l'activité du lendemain pourra être maintenue sous certaines conditions.

- Accord du PNC obligatoire.
- Heure maxi arrivée bloc = 01:00 loc.
- Un hébergement est proposé.
- Dans ce cas, un RADD supplémentaire sera donné par tranche de 15 minutes de retard.

Exemple d'une arrivée à 00:50.

36 heures de RADD CJR dans le compteur du PNC.

LES NOUVELLES ACTIVITÉS

Les vols vers AMMAN, DAMAS et EREVAN seront effectués par les PNC MC.

La desserte **AMN** et **DAM** se fera en 320 à 4 PNC en version fixe 26C - 123M.

Le service à l'avant : produit C long courrier adapté sans ventes.

Le service à l'arrière : produit moyen courrier zone 5.

La desserte AMN et DAM comprendra des vols de nuits, les temps de pause à bord seront les mêmes que sur long courrier (*poste de repos*).

Après un vol de nuit, positionnement de 2 JI si alternance 4ON/2OFF, 3 JI si 4ON/3OFF ou 6ON/3OFF.

UTILISATION DES DISPERSIONS

La négociation nous a conduit à assouplir les règles d'utilisation de la dispersion (*l'augmentation du nombre de jours off diminue le nombre de jours de dispersion*).

- Jusqu'à J-2 à 23:59 : nouvelle programmation pas de RADD.
- À J-1 : avec l'accord du PNC, 12 heures de RADD.
- À J : avec l'accord du PNC, 24 heures de RADD.